

**RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/
DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**
1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom du produit CERBEC Silicon Nitride SN101C, NT154, NBD 200, SN571

Numéro CE 234-796-8

Numéro CAS 12033-89-5

Code du produit Non disponible

Description du produit Composants de Céramique Denses

Type de produit Solide

Autres moyens d'identification CERBEC Silicon Nitride SN101C, SN571, NBD200, et NT154

**1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES
DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET
UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES**

Utilisations identifiées Aucun connu

**1.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT
LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE
DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Données relatives au fournisseur CoorsTek
14143 Denver West Parkway, Suite 400
Golden, CO 80401
Tél: +1 303 271 7100
Fax: +1 303 271 7009
Site-web: www.coorstek.com

**Adresse email de la personne
responsable pour cette FDS** coorsteksds@coorstek.com

1.4 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE

**Numéro de téléphone d'appel d'urgence
(avec les heures d'ouverture)** +1 303 271 7000
8:00-17:00 MDT (L-V)

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS
**2.1 CLASSIFICATION DE LA
SUBSTANCE OU DU MÉLANGE**

Définition du produit	Substance mono-constituant
Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]	Non classé
	Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.
	Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Mention d'avertissement	Pas de mention d'avertissement
Mentions de danger	Aucun effet important ou danger critique connu.

Conseils de prudence

Prévention	Sans objet
Intervention	Sans objet
Stockage	Sans objet
Élimination	Sans objet

Éléments d'étiquetage supplémentaires Sans objet

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux Sans objet

EXIGENCES D'EMBALLAGES SPÉCIAUX

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants	Sans objet
Avertissement tactile de danger	Sans objet

2.3 AUTRES DANGERS

La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII	Non disponible
La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII	Non disponible
Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification	Aucun connu

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS
3.1 SUBSTANCES Substance mono-constituant

NOM DU PRODUIT/ COMPOSANT	IDENTIFIANTS	%	RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008 [CLP]	TYPE
Tétranitride de trisilicium	EC: 234-796-8 CAS: 12033-89-5	90-100	Non classé	[A]

Aucun autre composant présent, sur la base des connaissances actuelles du fournisseur, n'est classé ou ne contribue à la classification de la substance, et ne nécessite donc un signalement dans cette section.

Type

[A] Constituant

[B] Impureté

[C] Additif stabilisant

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS
4.1 DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Inhalation Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Contact avec la peau Rincer la peau contaminée à grande eau. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Ingestion Pas une voie d'exposition probable. / Toutefois, en cas d'ingestion, consulter un médecin.

Protection des sauveteurs Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

4.2 PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS
Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux Aucun effet important ou danger critique connu

Inhalation L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.

Contact avec la peau Aucun effet important ou danger critique connu

Ingestion Aucun effet important ou danger critique connu

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS, SUITE

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux	Aucun effet important ou danger critique connu
Inhalation	Aucun effet important ou danger critique connu
Contact avec la peau	Aucun effet important ou danger critique connu
Ingestion	Aucun effet important ou danger critique connu

4.3 INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

Note au médecin traitant	En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
Traitements spécifiques	Pas de traitement particulier

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 MOYENS D'EXTINCTION

Moyens d'extinction appropriés	Utiliser un agent extincteur approprié pour éteindre l'incendie avoisinant.
Moyens d'extinction inappropriés	Aucun connu

5.2 DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Dangers dus à la substance ou au mélange	Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion
Produits de combustion dangereux	Aucune substance de décomposition thermique n'est formée

5.3 CONSEILS AUX POMPIERS

Mesures spéciales de protection pour les pompiers	Aucune mesure spécifique n'est nécessaire.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie	Porter un équipement de protection pour le feu environnant.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE
**6.1 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES,
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET
PROCÉDURES D'URGENCE**

Pour les non-secouristes Aucune protection spéciale n'est requise. /Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu.

Pour les secouristes Aucune protection spéciale n'est requise.

**6.2 PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT**

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

**6.3 MÉTHODES ET MATÉRIEL DE
CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE**

Déversement accidentel Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

6.4 RÉFÉRENCE À D'AUTRES RUBRIQUES

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

**7.1 PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE
MANIPULATION SANS DANGER**

Mesures de protection Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

**Conseils sur l'hygiène professionnelle en
général**

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

**7.2 CONDITIONS D'UN STOCKAGE
SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES
INCOMPATIBILITÉS**

Stocker conformément à la réglementation locale. ranger le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.

**7.3 UTILISATION(S) FINALE(S)
PARTICULIÈRE(S)**

Recommandations Non disponible

Solutions spécifiques au secteur industriel Non disponible

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Ces informations sont fournies sur la base d'utilisations du produit typiques attendues. Des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires pour la manipulation du vrac ou toute autre utilisation pouvant augmenter significativement l'exposition des travailleurs ou les rejets dans l'environnement.

8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

Limites d'exposition professionnelle	Aucune valeur de limite d'exposition connue.
Procédures de surveillance recommandées	Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes: Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage); Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques); Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques); Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

DNEL/DMEL Aucune DNEU/DMEL disponible

PNEC Aucune PNEC disponible

8.2 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

Contrôles techniques appropriés Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail.

Protection des yeux/du visage Pour couper, meuler ou écraser cet article, porter des lunettes de sécurité et/ou un écran facial et utiliser des bonnes pratiques de gestion en accord avec des procédures d'opération de machinerie sécuritaires.

Protection de la peau

Protection des mains Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.

Protection corporelle Non requis dans les conditions d'utilisations normales

Autre protection cutanée Non requis dans les conditions d'utilisations normales

Protection respiratoire Porter un appareil de protection respiratoire avec filtre à particules parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES
9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES
Aspect

État physique	Solide
Couleur	Gris foncé à noir
Odeur	Aucune
Seuil olfactif	Sans objet
pH	Sans objet
Point de fusion/point de congélation	>1800°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Sans objet
Point d'éclair	Sans objet
Taux d'évaporation	Sans objet
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Sans objet
Pression de vapeur	Sans objet
Densité de vapeur	Sans objet
Densité relative	3.2
Solubilité(s)	Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible
Température d'autoinflammabilité	Sans objet
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité	Sans objet
Propriétés explosives	Non disponible
Propriétés comburantes	Non disponible
9.2 AUTRES INFORMATIONS	Aucune information additionnelle

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 RÉACTIVITÉ	Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants
10.2 STABILITÉ CHIMIQUE	Le produit est stable.
10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
10.4 CONDITIONS À ÉVITER	Aucune
10.5 MATIÈRES INCOMPATIBLES	Réactif ou incompatible avec les matières suivantes: matières oxydantes.
10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë	Il n'existe aucune donnée disponible.
Irritation/Corrosion	Il n'existe aucune donnée disponible.
Sensibilisation	Il n'existe aucune donnée disponible.
Mutagénicité	Il n'existe aucune donnée disponible.
Carcinogenicity	Il n'existe aucune donnée disponible.
Toxicité pour la reproduction	Il n'existe aucune donnée disponible.
Tératogénicité	Il n'existe aucune donnée disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Il n'existe aucune donnée disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Il n'existe aucune donnée disponible.
Danger par aspiration	Il n'existe aucune donnée disponible.
Informations sur les voies d'exposition probables	Inhalation. Ingestion.

EFFETS AIGUS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

Contact avec les yeux	Aucun effet important ou danger critique connu
Inhalation	L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.
Contact avec la peau	Aucun effet important ou danger critique connu
Ingestion	Aucun effet important ou danger critique connu

SYMPTÔMES LIÉS AUX CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES, CHIMIQUES ET TOXICOLOGIQUES

Contact avec les yeux	Aucun effet important ou danger critique connu
Inhalation	Aucun effet important ou danger critique connu
Contact avec la peau	Aucun effet important ou danger critique connu
Ingestion	Aucun effet important ou danger critique connu

EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE

Exposition de courte durée	
Effets potentiels immédiats	Aucun effet important ou danger critique connu
Effets potentiels différés	Aucun effet important ou danger critique connu

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES, SUITE

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats Aucun effet important ou danger critique connu

Effets potentiels différés Aucun effet important ou danger critique connu

Effets chroniques potentiels pour la santé

Généralités Aucun effet important ou danger critique connu

Cancérogénicité Aucun effet important ou danger critique connu

Mutagénicité Aucun effet important ou danger critique connu

Tératogénicité Aucun effet important ou danger critique connu

Effets sur le développement Aucun effet important ou danger critique connu

Effets sur la fertilité Aucun effet important ou danger critique connu

Autres informations Non-disponible

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 TOXICITÉ Il n'existe aucune donnée disponible.

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ Il n'existe aucune donnée disponible.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION Il n'existe aucune donnée disponible.

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) Non disponible

Mobilité Non disponible

12.5 RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET

vPvB

PBT Non disponible

vPvB Non disponible

12.6 AUTRES EFFETS NÉFASTES Aucun effet important ou danger critique connu

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS
Produit
Méthodes d'élimination des déchets

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales / Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux

A la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 2008/98/CE.

Emballage
Méthodes d'élimination des déchets

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
Numéro ONU	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-
Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-	-
Groupe d'emballage	-	-	-	-
Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non	Non
Autres informations	-	-	-	-

14.6 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR

Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION
**15.1 RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION
PARTICULIÈRES À LA SUBSTANCE OU AU
MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE
SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT**
Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Annexe XIY - Liste des substances
soumises à autorisation** Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes Aucun des composants n'est répertorié.

**Annexe XVII - Restrictions applicables à
la fabrication, à la mise sur le marché et
à l'utilisation de certaines substances et
préparations dangereuses et de certains
articles dangereux** Sans objet

Autres Réglementations UE

Inventaire d'Europe Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Substances qui appauvrissent la couche
d'ozone (1005/2009/UE)** Non inscrit

**Consentement préalable en connaissance de
cause (PIC) (649/2012/EU)** Non inscrit

Directive Seveso Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

Réglementations nationales

Surveillance médicale renforcée Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

15.2 ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

RUBRIQUE 6: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes

ETA= Estimation de la Toxicité Aiguë
 CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
 DMEL = dose dérivée avec effet minimum
 DNEL = Dose dérivée sans effet
 Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
 PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
 PNEC = concentration prédite sans effet
 RRN = Numéro d'enregistrement REACH
 vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/GHS]

CLASSIFICATION	JUSTIFICATION
Non classé	-

Texte intégral des mentions H abrégées Non applicable

Texte intégral des classifications [CLP/SGH] Non applicable

HISTORIQUE

Date d'édition (dd/mm/yyyy) 30/03/2017

Date de la précédente édition 15/03/2014

Version 2

Élaborée par KMK Regulatory Services Inc.

Avis au lecteur Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers Inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Conformité au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH), Annex II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2015/830 - France